

Le service d'hospitalisation se fait une place dans le paysage beaunois



Depuis un peu plus de trois ans, les Hospices civils de Beaune ont mis en place un service d'hospitalisation à domicile. Cette alternative se développe de plus en plus dans le Pays beaunois.

Cela fait quelques mois que Corinne est soignée chez elle. Dans son salon, une place a été faite pour tout le matériel nécessaire à ses soins : médicaments, perfusions, gants, seringues... Lorsque l'équipe lui rend visite, de la place est faite sur la table et tout se déroule comme à l'hôpital. Ce jour-là, il s'agit d'un remplacement de perfusion antibiotique. « C'est un véritable soulagement. L'hôpital, ce n'était pas fait pour moi. Je ne remerciais jamais assez l'équipe pour tout ce qu'elle fait », confie-t-elle.

Des pathologies bien précises

Corinne fait partie de ces patients de l'arrondissement de Beaune qui bénéficient de l'hospitalisation à domicile (HAD). « Pour comprendre, il faut se dire que si la personne n'était pas hospitalisée chez elle, elle serait à l'hôpital », explique Olivier Turpin, médecin coordinateur du service HAD de Beaune. Cette alternative à l'hospitalisation complète a été installée il y a trois ans dans la capitale des vins de Bourgogne. Mise en place par les Hospices civils, elle permet ainsi de quitter plus tôt l'hôpital ou de ne pas avoir à s'y rendre, tout en bénéficiant des mêmes soins. Ce concept un peu hors du commun tend à se développer en Pays beaunois. de vingt patients actuellement autorisés, le service devrait bientôt passer à trente-cinq.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Mobiliers et matériels nécessaires sont installés chez le patient. Les médecins, infirmières et aides-soignantes se rendent sur place pour les soins. Une permanence téléphonique est assurée 24 heures sur 24, les infirmières, se déplaçant à toute heure si besoin. « Il s'agit de soins complexes qui nécessitent de la technicité ou une coordination de plusieurs intervenants », ajoute le docteur Olivier Turpin. Parmi les pathologies prises en charge, l'équipe de Beaune intervient le plus souvent pour des pansements complexes, des soins palliatifs, des traitements intraveineux, la prise en charge de la douleur ou encore des suivis de chimiothérapie. Il est aussi possible à l'équipe d'intervenir directement dans les Ehpad pour des transfusions sanguines.

« Nous sommes une sorte de relais permettant une meilleure coordination entre les professionnels libéraux et le milieu hospitalier. Le médecin traitant reste le référent : il demande l'hospitalisation à domicile et fait les prescriptions. Le médecin coordinateur du service HAD peut en faire uniquement si le médecin traitant est injoignable », précise Romain Tridon, le cadre de santé.

CHIFFRES : Le service d'hospitalisation à domicile de Beaune compte 2 médecins coordinateurs qui y consacrent à eux deux 40 % du temps de travail, 1 cadre de santé, 6 infirmières, 1 aide-soignante et 1 secrétaire. « Nous travaillons aussi beaucoup avec les libéraux et l'équipe mobile de soins palliatifs. C'est une étroite collaboration » explique le Dr Olivier Turpin, médecin coordonnateur. Le service détient une autorisation de 20 lits pour un séjour moyen de 21 jours « Mais cela est très variable. Une hospitalisation peut être de 2 jours à parfois plus d'un an » précise le Dr Turpin.